

N° 13/5.20

MESURES PRISES PAR LA VILLE DE MORGES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Entre fin février et début mars, la pandémie de coronavirus Covid-19 s'est rapidement propagée à travers la Suisse, nécessitant une réaction rapide des Autorités. A l'instar des Autorités fédérales et cantonales, la Ville de Morges a réagi rapidement, mettant en place dès le 4 mars la cellule de Gestion de crise qui a été partiellement activée avec la mise en place d'une Task force en lien avec la propagation du coronavirus, le Covid-19. Celle-ci évalue la situation régulièrement et met en place les mesures et recommandations pour le personnel communal.

En outre, une série de mesures visant à protéger la population ainsi que le personnel de l'administration a été mise en place.

La présente communication a pour objectif de dresser le tableau de ces principales mesures dans un souci de bien informer le Conseil communal. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il est toutefois impossible de prétendre à l'exhaustivité.

2 FERMETURE DES GUICHETS ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

La Municipalité a décidé la fermeture de tous les guichets de l'administration depuis le mardi 17 mars et une réouverture progressive est envisagée dès le 11 mai. Afin de garantir des prestations à la population, l'administration reste joignable par téléphone et par e-mail. Des affichettes donnant ces informations ont été posées sur les portes des guichets et l'information publiée simultanément sur le site web et les réseaux sociaux. Le personnel de l'administration continue à travailler quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement des services publics. La population a bien compris et respecté ces mesures, contactant l'administration par les moyens mis à sa disposition. Les plans de continuité ont été préparés et mis en place le 18 mars, pour assurer les prestations de l'administration, tout en respectant les directives cantonales. Concrètement, une liste exhaustive des activités de l'administration, par direction, a été constituée par les chefs de services et leurs adjoints.

Chaque direction a donc concentré ses effectifs, hiérarchisant et, si besoin, réorganisant ses tâches, tout en favorisant au maximum le travail à domicile.

Les personnes dites vulnérables (femmes enceintes, personnes souffrant déjà d'une maladie et personnes de plus de 65 ans) ont l'interdiction de venir sur leur lieu de travail. Les apprentis ont aussi été libéré de l'obligation de travailler. Le salaire des collaborateurs-trices est maintenu.

La Municipalité a aussi autorisé, pour assurer un service minimum, à procéder à une adaptation temporaire des tâches confiées aux collaborateurs-trices.

Concernant le personnel sur le terrain, des équipes de piquets ont été organisées par tournus pour assurer les missions prioritaires.

En résumé, la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs de la Ville travaillent, malgré la pandémie, même si leurs activités se déroulent parfois selon de nouvelles modalités. Ainsi, bien que les guichets soient fermés, toute l'énergie nécessaire est déployée pour que l'administration fonctionne et pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. Il va cependant de soi que certaines tâches ne peuvent plus être réalisées ou que certaines d'entre elles ont dû être reportées.

3 MORGES SOLIDAIRE

Pour les plus de 65 ans, particulièrement vulnérables, la Ville a mis en place le plan de soutien en organisant :

- Un envoi personnalisé à 2'720 habitant-e-s de plus de 65 ans (sans les personnes au bénéfice de prestations CMS ou hébergées en EMS) en leur recommandant vivement de rester chez eux et d'éviter les regroupements de personnes. Il leur a aussi été rappelé qu'ils peuvent aussi consulter les différents liens sur Internet, afin de prendre connaissance des conseils et mesures édictées par les organes compétents.
- Deux permanences téléphoniques :
 - La première est destinée à les aider dans le cas où ils auraient des besoins de première nécessité tels que médicaments et/ou denrées alimentaires. Cette démarche a été inspirée par l'initiative lancée par le Mouvement des scouts de Suisse, la Tribu du Grand Lac division de Morges ainsi que le Parlement des Jeunes Morgiens.
 - La deuxième permanence vise à répondre aux questions sociales et soutenir les personnes qui se sentent isolées. Deux travailleuses sociales sont à leur écoute
 - Ces 2 permanences ont été communiquées par courrier, via les piliers publics et notre site Internet et par la publication de deux annonces dans le Journal de Morges tiré en tous-ménages uniquement pour les Morgiens et Morgiennes (surcoût pris en charge par la Ville).

4 DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La Municipalité a activé son dispositif de communication de crise, à l'interne comme à l'externe. S'agissant de la communication interne, la task force a envoyé plusieurs e-mails pour expliquer les mesures mises en place et donner le cadre légal de travail.

Pour la population, les informations pratiques sont régulièrement publiées sur le site internet de la Ville de même que des communiqués. Ces contenus sont partagés sur les réseaux sociaux, où ils rencontrent une audience et un relais plus élevés qu'en temps normal. En tout, à ce jour, trois communiqués officiels et 44 publications Facebook ont été réalisés.

Le syndic a adressé un message vidéo à l'ensemble des Morgiens le 29 mars.

La période de crise que nous traversons actuellement est relativement difficile et anxiogène pour une partie de la population. Soucieuse du bien-être de ces citoyens, la Municipalité a souhaité mettre à disposition une liste de contacts utiles, que l'on peut retrouver sur le site internet de la Ville www.morges.ch/coronavirus.

Il ne s'agit pas seulement de numéros d'urgence ou d'information municipales, mais également de permettre à chacune et à chacun de traverser au mieux le semi-confinement, en trouvant qui des idées d'activités à faire à la maison, qui une aide pour faire les courses, ou encore des informations destinées aux entreprises. Le site est actualisé régulièrement, avec de nouvelles rubriques et une forte orientation liée aux services

5 MESURES ÉCONOMIQUES

Consciente de l'impact considérable de la pandémie sur les acteurs économiques, culturels et sportifs, la Municipalité a pris plusieurs décisions pour les soutenir.

Elle a pris les décisions suivantes :

- Exonération pendant 3 mois de l'encaissement des taxes et émoluments (marché, loi sur les auberges et débits de boissons LADB, occupation de la voie publique, taxis et prolongation d'ouverture) pour les commerces, étalagistes du marché et restaurants ou autres ayant dû fermer ;

- Maintien des subventions culturelles, sportives et sociales, même si l'ensemble de leur programme ou de leurs manifestations ne peut pas être déployé en raison de la pandémie ;
- Suspension du délai de remboursement des prêts pour une période de 3 mois pour les entreprises en ayant fait la demande ;
- Octroi d'un délai de 3 mois supplémentaires pour les personnes morales débitrices de la Ville.

Ces mesures pourraient être suivies de nouvelles décisions en fonction de l'évolution de la situation et des besoins à venir. Elles s'ajoutent à celles déjà déployées par le Canton ou la Confédération, sous forme de facilitation de prêts et cautionnement ou aux mesures de chômage partiel.

6 DÉCHÈTERIE

Fermée depuis le mardi 17 mars, la déchèterie l'est encore jusqu'au 27 avril. En revanche, le ramassage porte-à-porte a toujours été effectué et n'a pas été interrompu durant cette crise et l'accès aux 28 éco-points a été maintenu. Ce qui permet d'assurer l'essentiel des prestations tout en préservant la santé du public et du personnel communal, conformément aux instructions du Canton et les recommandations de la Confédération. A noter que sur chaque ecopoint a été posé la signalétique officielle de l'OFSP qui rappelle les règles de protection contre la propagation du Coronavirus.

Enfin, les 4 villages partenaires de la déchèterie, qui ont été informé de la décision, ont eux aussi un collectage au porte-à-porte hebdomadaire des ordures ménagères et des déchets organiques. Certains ont également des ecopoints. En cas de demande et de besoins, la Ville était prête à leur prêter main forte afin de mettre en place des points de collecte centralisés pour le verre et le papier/carton.

7 FERMETURE D'INSTALLATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET DU MARCHÉ

Afin de respecter les normes établies par la Confédération en matière de distanciation sociale, la Municipalité a décidé dès le 17 mars de la fermeture des différentes installations sportives et des lieux culturels de la Ville.

Concernant le marché, le 13 mars 2020, la Municipalité a décidé d'annuler les marchés bi-hebdomadaire jusqu'à nouvel avis. Cette décision était fondée sur le fait qu'une grande partie de la population qui fréquente le marché fait partie de la population à risque et qu'il est difficile de maintenir une bonne distance sociale. Des contacts ont été établis avec les maraîchers. Ces derniers ont organisé des ventes directes à la ferme. La réouverture des marchés est prévue le 13 mai.,

8 FEUX DE SIGNALISATION

En vue d'éviter toute action de demande des piétons pour obtenir la priorité de passage par pression du bouton, la Municipalité a décidé de placer l'ensemble des feux de carrefours en position "clignotants".

9 TRAITEMENT DES DÉCISIONS ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Le 20 mars 2020, le Conseil d'Etat a adopté une directive à l'intention des service cantonaux et communaux au sujet des procédures administratives en cours et à venir.

La Municipalité a repris les mesures préconisées par la directive cantonale et a chargé les services concernés de les appliquer.

- Pour toutes nouvelles affaires, de s'abstenir, dans toute la mesure du possible, de toute notification, respectivement à l'envoi de tout courrier impliquant un délai (opposition, réclamation, déterminations, recours, mise à l'enquête, etc.) sauf urgence absolue.
- Pour le traitement des délais légaux en cours (c'est-à-dire pour toutes les décisions dont le délai est imposé par la loi, comme par exemple la durée des mises à l'enquête publique, les recours sur les permis de construire) :
 - de suspendre l'entrée en force de la décision concernée ;
 - à la fin du confirmement décrété par les Autorités, de remettre à l'enquête publique les dossiers concernés, avec le délai légal applicable à l'acte concerné ;
 - d'accepter, cas échéant, les demandes de restitutions de délai selon l'art. 22 LPA-VD, dès la reprise des activités.

10 CHANTIERS

En raison de la situation actuelle liée au Covid-19, la Municipalité a décidé, le lundi 6 avril 2020, que la poursuite de l'activité sur les différents chantiers, dont la Ville est maître de l'ouvrage, impose de respecter strictement les règles posées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ces obligations découlent également des décisions prises au niveau fédéral, soit en particulier l'article 7d de l'Ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

La priorité de la Ville est bien entendu la santé des personnes qui doivent œuvrer dans la construction, qu'ils soient collaborateurs-trices de la Ville ou d'entreprises tierces.

Dès lors, seuls les travaux déjà en cours avant l'interruption due à la crise Covid-19 ont pu être poursuivis, soit notamment ceux pouvant impliquer une mise en danger de la population ou l'arrêt de services essentiels.

Aussi, la Ville a mis en place une commission ad hoc tri-partite (UNIA- FVE – Ville de Morges) qui se prononce sur les demandes présentées. Il appartient aux entreprises de démontrer la capacité à respecter rigoureusement les directives sanitaires.

11 VIE MUNICIPALE

La vie municipale a aussi subi des modifications :

- Les séances de commissions consultatives réunissant la société civile ont été reportées.
- Les rencontres de sous-commissions de Gestion sont annulées. Les échanges se font via email, téléphone ou via d'autres moyens numériques.
- Les séances de Municipalité sont priorisées et conduites à distance. La priorité établie dans le traitement des affaires s'est portée sur :
 - les mesures liées à la gestion de la pandémie
 - les ressources humaines
 - les adjudications indispensables
 - d'autres décisions jugées prioritaires.

12 VISITES PROTOCOLAIRES

La Municipalité a décidé de limiter autant que possible les représentations protocolaires.

Elle a naturellement annulé les visites aux nonagénaires et centenaires et elle a décidé de livrer aux personnes concernées un bouquet de fleurs de saison accompagnés de la carte de vœux usuelle de la Municipalité.

13 REPRISE DES ACTIVITÉS PAR ÉTAPES

Après plusieurs semaines de confinement, les dernières décisions du Conseil fédéral prévoient une reprise des activités en plusieurs étapes.

Voici dans les grandes lignes le scénario de reprise :

- Dès le 27 avril, certains services à la population seront à nouveau disponibles, à savoir la déchèterie selon un horaire restreint ainsi que l'ouverture des WC publics. Le Temple de Morges sera à nouveau ouvert à la population. Le réseau d'accueil de jour mis en place par les réseaux élargit son offre afin de s'adresser aux parents qui doivent travailler sur leur lieu de travail usuel, dans des activités qui ne sont pas ou plus soumises à une interdiction fédérale ou cantonale. Les parents en télétravail peuvent bénéficier d'un accueil dans la mesure des places disponibles.
- Dès le 11 mai, ouverture des guichets de l'administration à la population mais avec la mise en place de mesures permettant de respecter les consignes de santé publique fixées par l'OFSP. Il est également prévu dès cette date une reprise progressive de la majorité des activités des collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Les modalités exactes de cette reprise sont en cours d'étude par la task force et les chef-fes de service.
- Dès le 8 juin, si les circonstances le permettent et que le Conseil fédéral confirme ses décisions, la bibliothèque et la piscine communale pourraient à nouveau ouvrir.
- S'agissant des activités du Conseil communal, il a été convenu que l'assemblée délibérante ne se réunira pas au mois de mai. En revanche, les séances de commissions peuvent se tenir par vidéo-conférence. Des solutions sont en cours d'élaboration pour permettre de réunir le Conseil communal dans un espace respectant les règles sanitaires, dès le mois de juin 2020.

14 CONCLUSION

La Municipalité continue à suivre très attentivement l'évolution de la situation, notamment pour tout ce qui va concerner les trois étapes annoncées par le Conseil fédéral le 16 avril pour mettre en œuvre la sortie du semi-confinement. Une réflexion est en cours dans toutes les directions pour évaluer à la fois les prestations qui doivent reprendre le plus rapidement possible et les mesures à mettre en place pour que la santé de tous soit préservée. Le Conseil communal sera tenu informé de ce processus ainsi que des futures décisions prises par la Municipalité à ce sujet.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2020.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Communication adressée par courrier au Conseil communal en mai 2020.